

# GESTION DE LA FRAYÈRE À BROCHET

## Gestion du niveau d'eau

Fermeture de l'ouvrage de régulation avec des planches lorsque le débit de la Vézère atteint 80 m<sup>3</sup>/s.

La hauteur d'eau d'environ 80 cm au niveau de l'ouvrage de régulation permet d'avoir au minimum 40 cm d'eau sur l'ensemble des surfaces favorables à la reproduction

## Réalisation d'une pêche électrique

Une pêche électrique sur les abords de la frayère réalisée par la Fédération de Pêche de la Corrèze en partenariat avec l'AAPPMA du Roseau Gaillard et le SIAV permet de capturer les alevins de brochets pour les relâcher dans la Vézère.

Cette pratique diminue la mortalité liée au cannibalisme compte tenu de la faible surface de la gravière.

## Entretien de la frayère

- Gestion de la ripisylve pour favoriser l'ensoleillement.
- Fauchage de la végétation herbacée pour améliorer son renouvellement.
- Création de caches grâce à la mise en place d'arbres entiers et de troncs dans les zones profondes.
- Réalisation de fossés de ressuyages afin de favoriser la circulation des alevins.

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

## Suivis visuels de la reproduction du brochet

Plusieurs prospections réalisées durant cette période permettent de :

- Déterminer les périodes de pontes des brochets
- Relever la présence des alevins de brochet

## Vidange de la frayère

La gravière est vidangée progressivement en enlevant une à une les planches de l'ouvrage de régulation.

Une pêche électrique est réalisée sur l'ensemble de la surface en eau restante afin de sauver un maximum de poissons. L'ensemble des prises est relâché dans la Vézère.



Pêche électrique



Juvenile de brochet dans son élément



Ouvrage de régulation du niveau d'eau

Panneau réalisé en collaboration avec :

